



## Conseil d'école - Jeudi 18 octobre 2018

Présents :

**Représentants des parents d'élèves :** titulaires : Mme LY Yunlin, Mme MANO PRISCA Roseline, M. MAXIMIN Hervé, NGAÏPORO Jean Christophe, SONGUET BOKASSA Choula

Suppléants : Mme BECKONDY Prudence, Mme MAHAMODO Sania, MBEYA-SENAM Bertrand Rodolphe, Mme MBOUMOUA Corine

**Président de l'APE : M. Jacques Trompe Baguenard**

**Enseignants :** Mmes Chareyron, Nguerefara, Samory, Voungou, Yadando Sumbi, Yandocka et Mrs. Ngbanda, Ngaguene, Tchengué

**Directrice :** Mme Salvador

**Directeur administratif et financier :** M ; Vincent Rivière

Personnes ayant signalé leur absence :

**COCAC :** M. David Germain Robin

**Attaché culturel :** M. Wils Bruno

En préambule, La directrice remercie les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation et de participer à ce premier conseil d'école de l'année. Elle excuse M. Germain Robin conseil de coopération et chargé des affaires culturelles ainsi que M. Wills, attaché culturel. Elle accueille M. Camus, Conseiller pédagogique de la zone Afrique centrale, en mission depuis lundi sur l'établissement. La directrice propose un tour de table afin que chacun se présente.

### 1. Bilan des élections des représentants de parents d'élèves.

Les élections ont eu lieu la semaine du 8 au 13 octobre. Les parents avaient la possibilité de voter par correspondance ou sur site le samedi matin de 9h à 13h. La plupart des parents ont privilégié le vote par correspondance.

La liste électorale comprenait 321 électeurs inscrits (pour rappel : les deux parents votent). 192 personnes ont voté, 52 bulletins ont été déclarés blancs ou nuls ce qui donne un total de 140 suffrages exprimés. (Participation de 59, 81 %). La directrice insiste sur la nécessité de réexpliquer à l'ensemble des familles, les modalités du vote pour l'an prochain, en insistant sur le fait que cette élection est un scrutin de liste et que les électeurs ne peuvent choisir des noms, à la différence de l'élection des représentants de l'association de parents d'élèves. Des candidatures ont été envoyées hors délai, ce qui est regrettable car la liste aurait pu être complète. Il y a donc 9 titulaires et 7 suppléants élus qui représentent tous les cycles. Les suppléants seront toujours invités et pourront exprimer leur point de vue, en revanche ne pourront voter si des décisions nécessitent un vote.

La directrice remercie merci les parents qui se sont engagés et participeront à la vie démocratique de l'établissement à travers cette instance.

### 2. Présentation des objectifs de la directrice et de l'AEFE

La directrice évoque les objectifs qui lui ont été assignés :

-Assurer un rôle de pilotage et d'accompagner de l'équipe enseignante dans la mise en place des enseignements, des activités et projets. Ce rôle de pilotage se traduit par un travail d'observation de chaque enseignant puis de mise en place de formation pour répondre aux besoins de l'équipe. Des temps d'observation en classe ont déjà eu lieu, qui ont été complétés par la visite du conseiller pédagogique de la zone.

-Renforcer les liaisons maternelle/élémentaire, primaire/secondaire en initiant des échanges pérennes entre les différents degrés.

Des conseils de cycles fréquents seront mis en place (cycle 1 et cycle 2, cycle 3 avec les professeurs de 6eme), et des projets inter cycle seront instaurés pour renforcer les liaisons :

rencontres jeux coopératifs, rencontres arts visuels, défis mathématiques pour CM2 6eme par exemple.

-Revoir l'organisation du temps scolaire à l'école primaire. L'inspectrice de la zone Afrique centrale, Mme Vicaigne, lors de sa dernière visite en mai a noté dans son rapport qu'il était indispensable de revoir l'organisation du temps scolaire. En effet, il est demandé aux élèves d'être concentrés et performants durant 5h d'affilées de 7h30 à 12h30. Toutes les études scientifiques menées par les spécialistes des rythmes (les chronobiologistes), nous montrent qu'il est impossible que les élèves soient performants avec ces rythmes. La directrice rappelle les raisons pour lesquelles ces horaires ont été institués. Toutefois, même si le contexte sécuritaire n'est pas idéal, il apparait indispensable de revoir l'organisation de la semaine et d'essayer de l'adapter au mieux aux rythmes des enfants pour favoriser la réussite scolaire de tous. Pour cela un groupe de réflexion avec des enseignants et des parents est mis en place. Sont volontaires pour y participer : Mme SONGUET BOKASSA Choula, Mme LY Yunlin, Mme MBOUMOUA Corine, Mme BECKONDY Prudence, MBEYA-SENAM Bertrand Rodolphe, M. MAXIMIN Hervé, Mme CHAREYRON delphine.

- Mettre en place le dispositif des activités pédagogiques complémentaires (APC), 36h/an qui s'ajoutent aux 24h hebdomadaires. Présentation et validation du dispositif dans un point suivant.

-Rédiger un projet d'école, puis commencer la réflexion sur le projet d'établissement. Le projet d'école est un outil propre à chaque école. Il définit les axes de travail et les projets mis en place en fonction du cadre et du contexte local pour atteindre les objectifs fixés nationalement par le ministre de l'éducation.

-Mettre en place les parcours : Parcours Educatif, Artistiques et Culturel puis Parcours Citoyen, de la maternelle à la terminale. Ces parcours ont été présentés à l'ensemble de l'équipe, désormais il faut s'atteler à les construire avec en appui, l'enseignant d'arts plastiques et musique nouvellement recruté. La première illustration de ces parcours sera le cross d'établissement qui permettra de travailler le parcours santé et l'engagement citoyen puisque les élèves vont courir pour défendre une cause. Cause qui sera présentée et travaillée en cours d'EMC. (Travail en partenariat avec des associations qui pour l'instant ne sont pas toutes identifiées)

-Veiller à l'utilisation des nouvelles technologies au service des apprentissages des élèves.

Les objectifs sont nombreux mais le travail est amorcé. Un bilan sera fait régulièrement sur l'ensemble des objectifs évoqués.

### 3. Point sur les effectifs et sur les répartitions

L'année a débuté avec 8 classes puis les évolutions d'effectifs ont conduit à recruter une personne pour alléger la maternelle et notamment la classe des PS/MS qui comptait 38 élèves. Désormais l'école primaire compte 9 classes de la PS au CM2 avec un effectif de 220 élèves (pour info : 104 au collège et 89 au lycée).

Sur les 220, 66 en maternelle et 154 en élémentaire

PS	MS	GS	CP	CP/CE1	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
16	23	27	26	15+9 24	28	28	28	20	220
Mme Nguerefara	Mme Voungou	Mme Salvador Mme Sandocka	M. Ngbanda	M. Ngaguene	Mme Samory	Yadando Sumbi Victorine	Mme Chareyron	M. Tchenguéle	

Des remarques sont faites par certains parents :

-sur la classe à double niveau : des inquiétude sont exprimées sur le fait que les enfants qui sont dans une classe à double niveau ne bénéficient pas de la même attention de leur professeur que ceux qui sont dans une classe simple ni du même temps d'enseignement. Un débat s'engage sur le sujet avec le conseiller pédagogique et la directrice qui expliquent que la plupart des écoles ont des doubles niveaux et que ce n'est pas un obstacle à la réussite des élèves. Le double niveau nécessite une organisation pédagogique spécifique et favorise l'autonomie des élèves. L'enseignant ne délaisse pas un niveau au profit d'un autre mais organise ses apprentissages de telle sorte que lorsqu'il est avec un niveau, les autres sont en phase de recherche individuelle et autonome et qu'il alterne les séquences de cette façon toute la matinée. La directrice rappelle que son objectif en tant que cheffe d'établissement est la réussite de tous les élèves et qu'elle est très attentive à tout ce qui se passe dans les classes.

Les mamans souhaitent également posséder l'emploi du temps des enfants. La directrice rappelle que les enseignants ne sont pas tenus de fournir les emplois du temps élèves. Ils peuvent le faire mais ce n'est pas une obligation. Les parents qui le souhaitent obtiendront l'emploi du temps.

Il est demandé également la possibilité d'étudier le Sango et de mettre le drapeau centrafricain dans l'enceinte de l'établissement. La directrice n'est pas opposée à ces demandes et va se renseigner auprès de l'AEFE pour avoir une réponse réglementaire.

#### **4. Présentation et validation du dispositif « activités pédagogiques complémentaires ».**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) **s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire.** Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité

Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de **36 heures.**

L'organisation retenue par l'équipe enseignante est la suivante : l'année est découpée en 5 périodes :

Durée/cycles	Cycle 1, 2 et 3
1x 60 minutes période 1, 2 et 5 (année divisée en 5 périodes)	Mardi 13h30-14h30
3 <sup>ème</sup> période 4 <sup>ème</sup> période	Mardi 13h30-14h30 et jeudi de 13h30 à 14h

Le dispositif est validé par les membres du conseil d'école.

Un bilan de ce dispositif sera présenté lors du dernier conseil d'école, ainsi que toutes les actions qui ont été mise en place pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

#### **5. Adoption du règlement intérieur du lycée**

Chaque établissement doit rédiger un règlement intérieur adapté aux spécificités de l'établissement, puis le faire connaître aux élèves et aux familles qui doivent le signer. Ce règlement doit également être validé lors du premier conseil d'école. La directrice souhaiterait après deux mois de fonctionnement et avant la validation apporter une modification. Elle concerne les horaires de fermeture du portail le matin : la directrice aimerait que le portail soit fermé à 7h45.

**Règlement de l'école : Validé et la modification horaire sera annexée aux cahiers de liaison.**

## **6. Mise à jour du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté**

Le « PPMS » le plan particulier de mise en sûreté du pôle, doit être mis à jour et présenté tous les ans au conseil d'école pour être validé. C'est un document, un outil propre à chaque école qui doit permettre d'être prêt à faire face à un accident majeur.

Trois exercices minimums sont à faire par an. Le premier aura lieu le mercredi 21 novembre et sera un exercice évacuation incendie pour l'école primaire. Les enfants seront préparés et les parents prévenus.

Le directeur administratif et financier présente le PPMS à l'ensemble des membres du conseil qui à l'issue de la présentation valident le document et le signent.

## **7. Présentation du dispositif d'enseignement des langues vivantes.**

Les élèves de l'école primaire doivent bénéficier d'un enseignement en LV étrangères à raison de 1h30 par semaine du CP au CM2. Les enseignants assurent cet enseignement sauf pour les classes de CP et CP CE1 pour lesquelles il est pris en charge par un enseignant du collège, M. Bagolowo.

## **8. Projets collectifs de l'équipe et projets des classes pour le premier trimestre.**

La directrice présente les projets déjà programmés pour cette année et en préparation pour ce premier trimestre :

- Préparation au **cross** d'établissement qui aura lieu en janvier.
- Préparation de la **semaine des lycées français du 19 au 24 novembre**, les classes vont mettre en avant la pluralité culturelle de l'établissement et valoriser ainsi la culture des enfants accueillis (centrafricaine, libanaise, française..) à travers la découverte de chants, de plats, de musique. Les parents seront invités.
- préparation de la fête de Noël qui aura lieu le 20 décembre

Les classes ont également des projets spécifiques. Un bilan des projets de chaque classe sera fait lors du deuxième conseil d'école.

## **9. Questions diverses**

Les questions diverses envoyées à la directrice ont été traitées au cours de la séance. La directrice évoque la visite médicale (qui concerne les GS, CM2, 3<sup>ème</sup> et les terminales) et les remarques du médecin scolaire. Des observations sont faites aux familles chaque année notamment concernant les vaccinations et elles ne sont pas forcément prises en compte. Un travail d'information auprès des familles sera mené pour rappeler l'importance des vaccinations.

La séance est levée à 18h

La présidente, Rafaèle Salvador